



ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° **260343**

Portant réglementation de la circulation et du stationnement pour **EAU D'AZUR - SERVICE ASSAINISSEMENT**, avenue Albert 1er, boulevard du Maréchal Joffre
MODIFICATIF N°1

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 à L2213-5 ;
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110-2 al 2, R411-2, R411-25, R413-1 et R417-9 à R417-13 ;
Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;
Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre I, 8^{ème} partie « signalisation temporaire ») approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié (journal officiel du 30 janvier 1993) ;
Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2002-100 en date du 04 février 2002 relatif à la lutte contre le bruit ;
Vu l'arrêté municipal n°081028 en date du 24.10.2008 modifié relatif à la lutte contre le bruit ;

Vu la demande VIAZUR n° 2026002975 ;

Vu la demande d'autorisation de travaux **n°26-BSM-00009**, présentée en date du 25/02/2026, par EAU D'AZUR - SERVICE ASSAINISSEMENT, 455, PROMENADE DES ANGLAIS IMMEUBLE LE PHOENIX - 4ÈME ÉTAGE 06364 NICE - astreinte : 06 78 95 87 29, représentée par M. NADJIMBAYE Jonathan - port : 06 76 69 82 93, qui sollicite l'autorisation de faire réaliser des travaux d'inspection des réseaux, en agglomération - avenue Albert 1er, boulevard du Maréchal Joffre, par l'entreprise ORTEC, 425 rue Louis Armand 13290 AIX EN PROVENCE - 06 28 76 66 90 représentée par Mme ELLUL Laurène à compter du 09/03/2026 à 07 heures 30 et jusqu'au 27/03/2026 à 17 heures ;

Vu l'arrêté N°260310 du 5 Mars 2026 portant réglementation de la circulation et du stationnement lors des travaux sus visés,

Vu la demande complémentaire du service EAU D'AZUR - SERVICE ASSAINISSEMENT, en date du 24 Mars 2026, relatif à l'autorisation de pouvoir effectuer les travaux aussi de nuit de 17h à 7h le lendemain,

Vu l'avis favorable de la Métropole Nice Côte d'Azur au titre de ses compétences dévolues par l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales, Direction Territoriale Collines et Littoral Est 5, rue de l'hôtel de Ville 06364, NICE ;

Considérant que pour réaliser ces travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'assurer la sécurité des ouvriers intervenant pour l'entreprise ou de la personne chargée de la réalisation ainsi que la sécurité des usagers ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 4 de l'arrêté N°260310 du 5 Mars 2026 est modifié comme suis :

Par dérogation aux arrêtés de lutte contre le bruit, les travaux pourront être réalisés de nuit de 17h au lendemain 7h.

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté n°260310 en date du 5 mars 2026, restent inchangés.



ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 260343

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication conformément à la réglementation en vigueur et sera dûment notifié au maître d'ouvrage.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

ARTICLE 7 : Copie du présent arrêté sera transmise dans son domaine de compétences à :

- Monsieur le Commandant le Groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes,
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer,
- EAU D'AZUR - SERVICE ASSAINISSEMENT,
- ORTEC.

ainsi qu'au Chef du service Est Littoral au sein de la Direction Territoriale Collines et Littoral Est de la Direction Déléguée à la Voirie et aux Réseaux de la Direction Générale Adjointe Exploitation et Territoires

ARTICLE 8 : Le Maire ou son délégataire, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Beaulieu-sur-Mer, le 25 MARS 2026

Le Maire de Beaulieu-sur-Mer
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur



M. Roger ROUX